

Secrétariat général.

Service des Bâtimens

N^o 294

Sommaire.

Ecole de France à Rome.

Répartition du fonds d'entretien.
Budget de 1853. 1^{re} 3^e Chap. 19.

Monsieur le Directeur, le budget consacré à l'entretien ayant été réparti, par M^e le Ministre d'Etat, entre les bâtimens dépendans de son administration, j'ai l'honneur de vous faire connaître que l'Ecole de France à Rome est comprise dans le travail de répartition de la 1^{re} section du Chapitre 19 de ce budget, pour une somme de six mille francs (6000^f) qui se divise ainsi qu'il suit:

Article 1 ^{er} Entretien proprement dit	4,000 ^f ..
Article 2. Reconstruction d'un mur de clôture dans le jardin	2,000 ^f ..
Total pareil	6,000 ^f ..

La 4000 francs destinée à l'entretien proprement dit devront être employés avec la plus grande réserve, pour les menus travaux dont la nécessité se fera sentir dans tout le cours de l'année.

Le peu de fonds mis à la disposition, du Ministère d'Etat n'a pas permis de faire, cette année, une plus large part à l'Ecole de France à Rome. Tous en le regrettant, j'ai dû, par suite de cette insuffisance, inviter l'architecte de l'Ecole auquel je vous prie de vouloir bien faire parvenir les

Série B. n^o 2.

Monsieur Schuetz, Directeur de l'Ecole de France à Rome.

instructions ci-jointes, à se renfermer dans les limites
du crédit qui lui est ouvert.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance
de ma considération très distinguée.

Le Secrétaire général,

Alfred Dau

Ministère d'Etat
Secrétariat général
Service des Bâtimens

Palais des Quirinaux le 2/ Mai 1853 132

Sommaire
Ecole de France à Rome
Répartition du fonds d'entretien
Budget de 1853 - 1^{er} Sect. Chap. 19.

Monsieur, le Budget consacré à l'entretien ayant été réparti par le Ministère d'Etat entre les bâtimens qui dépendent de son Administration, je m'imprime de vous faire connaître que l'Ecole de France à Rome, est comprise dans le travail de répartition pour une somme de six mille francs (6000) qui se divise ainsi qu'il suit.

Article 1 ^{er} Entretien proprement dit	4000 ^{fr}
Article 2. Reconstruction d'un mur d'enceinte le jardin	2000 ^{fr}
Total parait	
	6000 ^{fr}

Je regrette qu'il n'ait pas été possible de faire une plus large part à vos demandes qui me paraissent généralement justifiées, mais l'insuffisance des fonds mis à la disposition du Ministère d'Etat ne l'a pas permis. Vous devrez donc vous renfermer strictement dans les limites du crédit qui vous est ouvert.

Les 4000^{fr} destinés à l'entretien proprement dit, devront être employés avec une grande réserve pour les menus entretiens dont l'acceptation se fera pendant tout le cours de l'année.

Comme il est indispensable de maintenir la clôture qui sépare l'Etablissement des propriétés voisines, le crédit que vous avez demandé pour la reconstruction d'un mur dans le jardin, vous est accordé.

L'acquisition d'une pompe à incendie, d'un lampier à bec pour l'Ecole de Rome, et la restauration de deux tables antiques, ont dû être forcément ajournées faute de fonds.

Quant à la réparation du pavé du grand salon du Palais

Au bas est écrit: Monsieur Peltier, architecte de l'Ecole de France, à Rome

1853
1002

puisque cette grande Salle vient de recevoir une autre destination et une
décoration nouvelle, il y a lieu d'examiner s'il ne serait pas préférable
de faire un poirequet en bois qui a le grand avantage de ne pas produire
une poussière toujours visible dans une bibliothèque. Vous d'avez
examiné la question dans ce sens, et en me donnant votre avis
à cet égard, me faire connaître la dépense qui en résulterait.

Si quelques besoins nouveaux se revêtent d'une manière
impérieuse, vous en ferez l'objet d'un rapport immédiat, et vous
attendrez, avant d'y satisfaire, la réponse du Ministre.

En ce qui concerne le mode de règlement des travaux
d'impression, les seuls que vous ayez en ce moment à faire, il
n'est rien changé à cet égard. Ces travaux se régleront comme
par le passé.

Recevez, monsieur, l'assurance de ma considération
très distinguée

Le Secrétaire général

Ainsi Signé Alfred

Pour Copie Conforme à l'original remis à M^r
Poletti Archiviste de l'Académie de France
à Rome le Juin 1853

Le Secrétaire général
A. B. G.